



---

## **RÈGLEMENT 58-2016-66**

RÈGLEMENT 58-2016-66 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE — AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME (57-2016) EN RAISON DE L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION DU SOL « PUBLIQUE (P) »

---

- 1.** L'annexe A existante intitulée « Plan de zonage » est modifiée comme suit :
  - a. par le retrait des immeubles existants sis sur les lots 1 396 602 et 1 396 603 du cadastre du Québec de la zone H.13 et l'intégration desdits immeubles à la zone P.04;
  - b. par le remplacement de ladite annexe par celle se trouvant à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du présent règlement.
  
- 2.** L'annexe B existante intitulée « Grilles des spécifications » est modifiée comme suit :
  - a. Par le remplacement des figures « Identification de la zone » pour les zones GE.03, H.14, H.15, H.16 et I.20, par celles se trouvant à l'annexe B intitulée « Grille des spécifications » du présent règlement;
  - b. Par le remplacement de la grille des spécifications de la zone H.13;
  - c. Par le remplacement de la grille des spécifications de la zone P.04.
  
- 3.** Les annexes font parties intégrantes du présent règlement.
  
- 4.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Anne St-Laurent, mairesse

---

Alexis Desgagné Hébert, greffier adjoint